

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**AUTORISATION DE DEPOT DE CANDIDATURES A
L'APPEL A PROJETS "EQUIPEMENTS NAUTIQUES
ET DE LOISIRS LE LONG DU FLEUVE CHARENTE"**

Direction Attractivité Economie Emploi
- Contractualisation - Coopération
internationale
N° 2021-D-195

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°99 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant élection de Monsieur Xavier BONNEFONT en qualité de Président de GrandAngoulême,

Vu la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,

Vu l'arrêté n°40 du 20 août 2020 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur François Nebout en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visées,

DECIDE

Article 1 – Est autorisé le dépôt de candidatures de GrandAngoulême à l'appel à projets « Equipements nautiques et de loisirs le long du fleuve Charente » ainsi que la signature des documents afférents.

Article 2 - En cas d'issue favorable, des subventions seront sollicitées auprès des partenaires après autorisation du bureau communautaire titulaire de cette attribution par délégation du conseil communautaire.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 9 - 9 JUIL. 2021

P/Le Président,
Le Vice-Président,


François NEBOUT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 9 - 9 JUIL. 2021
Publié ou notifié,
Le 9 - 9 JUIL. 2021